



## Aller au chômage, cds mention visiteur

Par **rajkoj**, le **05/05/2009** à **15:21**

Bonjour,

Je suis en France depuis 6 ans et demi. Je suis sportif du haut niveau. Comme c'est souvent dans le domaine du sport, j'ai un contrat de travail d'un an qui se termine fin mai cette année. Dernière 4 ans on m'a donné chaque année, une carte de séjour d'un an, mention VISITEUR, sportif professionnelle. Depuis mon arrivée en France j'avais toujours mes papiers en règle et aussi les fiches de paie pour chaque mois depuis presque 7 ans.

Est-ce que j'ai le droit de aller au chômage à partir de fin mai cette année? J'étais jamais au chômage avant.

Est-ce que ce type de carte de séjour ne me donne pas cette possibilité?

J'ai l'impression que on avait pas le droit de me donner ce type de CDS concernant le fait que je travaille.

Merci

Par **anais16**, le **06/05/2009** à **17:29**

Bonjour,

la carte portant la mention "visiteur" est délivrée à l'étranger qui apporte la preuve qu'il peut vivre de ses seules ressources. Aussi, s'inscrire au chômage ne me semble pas possible dans votre situation.

Peut-être devriez-vous tout simplement poser la question au Pôle emploi de votre secteur afin d'en être sûr.